

Les arguments de nos adversaires.

Nous avons déjà donné dans notre dernier numéro quelques impressions sur le rapport de M. Duplantier. Il nous semble cependant utile d'extraire aujourd'hui, du *Journal Officiel*, quelques passages de son intervention.

Quelques-uns ne manquent pas d'habileté; d'autres au contraire sont d'une telle puérilité que nous ne les signalons que pour en souligner la faiblesse.

Nous donnerons plus loin quelques extraits du rapport de M. Marraud, rapport infiniment plus habile et plus dangereux que celui de M. Duplantier. M. Marraud est d'une autre éducation, d'une autre classe; sa modération apparente n'en est d'ailleurs que plus perfide.

Les Arguments de M. Duplantier

1° LES VACANCES APPROCHENT.

Si le passage à la discussion des articles était voté, nous en aurions pour de nombreuses séances encore. Ce n'est pas en quelques mois que le débat serait épuisé. (Mouvements divers); les propositions, contre-projets, amendements, seraient renvoyés à la commission; la commission ferait des rapports avec une sage et prudente lenteur. Ces rapports seraient soumis au Sénat...

2° LES DEPUTES VOTENT OUI, ESCOMPANT QUE LE SENAT DIRA NON.

Là où coexistent deux Chambres législatives, celle qui est issue du suffrage universel vote très souvent des résolutions et des textes avec l'espoir que l'assemblée qui en est plus éloignée, celle qu'on dénomme la haute assemblée, et que certains appellent tout simplement l'autre assemblée, les corrigera, les remettra au point, sinon les rejettera entièrement. (Très bien! très bien!) C'est, d'ailleurs, conforme au fonctionnement normal du régime parlementaire. Il faut bien justifier l'existence d'une chambre haute, en lui donnant l'occasion ou en lui permettant de redresser les erreurs de l'autre assemblée; et il n'y a rien de surprenant à ce que les membres de celle-ci s'en rapportent à la sagesse de leurs aînés du soin de rectifier des fautes...

M. François-Saint-Maur. — De jeunesse.

M. Duplantier. — ...dont ils se rendent eux-mêmes compte.

Si les députés se laissent ainsi aller à voter, dans de pareilles conditions, des textes qui, dans l'esprit de la plupart d'entre eux, doivent rester lettre morte, c'est que beaucoup n'osent pas résister à des sollicitations dont ils ont été l'objet. Ils n'ont pas cédé aux sollicitations de leurs nombreux amis, comme s'expriment les candidats, mais souvent à celles d'aimables vixiteuses (Sourires), qui sont venues, au nom d'un groupement, au nom d'une fédération, au nom d'une union, leur demander instamment de se prononcer en faveur du suffrage des femmes. Ils n'ont pas osé refuser; et, comme, même dans les milieux parlementaires, on tient généralement sa parole (Nouveaux sourires), ils sont obligés, liés par ces engagements, trop souvent pris à l'improviste ou à la légère, et ils votent des textes que, dans leur for intérieur, à la réflexion, ils désapprouvent profondément.

Il y a peut-être aussi une autre considération. La crainte de l'électeur et le désir de la réélection sont trop souvent le commencement, sinon de la sagesse, du moins de la prudence. On ne sait pas si le féminisme ne triomphera pas plus tard. Aujourd'hui, on est en face du féminisme militant, mais demain, peut-être, se trouvera-t-on en face du féminisme triomphant. Et alors, on prend une hypothèque sur les succès éventuels de celui-ci, en accordant son vote aux motions qu'il inspire; on s'assure, de la sorte, contre le risque d'être combattu, un jour, par les partisans de ces doctrines, si elles venaient à triompher.

M. Duplantier oublie qu'un député, en votant, prend position devant ses électeurs et qu'il n'est pas si aisé de se déjuger.

3° LES DEPUTES CEDENT A LA PRESSION DU MOUVEMENT FEMINISTE QUI EST CONSIDERABLE... TOUT EN NE REPRESENTANT QUE PEU DE FEMMES.

Il y a autour du suffrage féminin une agitation considérable, bruyante, et parfois tumultueuse, de nature à impressionner certains esprits, enclins naturellement à la crainte et, en particulier, à la peur de ne pas être réélus.

Ce n'est pas que les féministes soient véritablement nombreux ou nombreuses. Il y en a très peu. On a dit, il y a dix ans, que les femmes dirigeantes du mouvement féministe tiendraient toutes dans les tribunes et galeries de cette Assemblée. Je ne sais pas si c'est exact. En termes analogues, sous la Restauration, on disait du parti des doctrinaires — qui avait pour chef Royer-Collard et qui comptait parmi ses membres des hommes éminents, comme Camille Jordan, Lainé, Maine de Biran, Cuvier, Guizot, de Barante, Decazes, en réalité, plus de chefs que de soldats — on disait que c'était « le parti du canapé », parce que tous ses membres auraient pu tenir à l'aise sur un canapé.

Je ne dirai pas que le parti féministe soit le parti du canapé. (Sourires) Les féministes sont, tout de même, plus nombreuses que les doctrinaires de la Restauration; mais il est certain qu'elles ne sont beaucoup moins qu'elles ne prétendent. Par contre, il faut le reconnaître, elles sont actives, remuantes, tapageuses, et font souvent preuve de la plus grande audace dans la propagande de leurs doctrines. Elles cherchent à créer partout des centres d'action, des foyers de diffusion; il y a des conférences qui vont porter, de tous les côtés, la bonne parole. On vient même d'instituer une école d'oratrices pour former de futures disciples qui iront partout répandre le nouvel évangile.

Il y a, d'autre part, des journaux et des revues féministes, qui secondent la propagande orale. Quant à ceux qui ne sont pas proprement féministes, les féministes ont grand soin d'y avoir des accointances qui leur en assurent, non seulement la neutralité, mais la bienveillance. C'est ainsi que, dans tous ou presque tous les journaux, vous voyez périodiquement, et à intervalles fort rapprochés, des articles, des études ou des chroniques féministes. D'autre part, des agences parisiennes en envoient à la presse de province, en sorte qu'au fond des Pyrénées-Orientales ou du Finistère, pénètre la doctrine féministe aussi bien qu'à Paris.

M. Hervey. — Quel mal voyez-vous à cela ?

M. Duplantier. — Je n'y vois aucun mal. C'est le droit de la presse de défendre les opinions qu'elle croit utiles de propager, et je suis trop partisan de la liberté, pour elle, de répandre la pensée pour critiquer quelque usage qu'elle en fasse. Je constate simplement que dans la France entière, la pensée féministe rayonne largement, et qu'en face de cette vaste diffusion, ceux qui ne sont pas féministes restent inactifs, et, confiants dans le bon sens et la raison, s'abstiennent de toute résistance et n'opposent aucune contre-attaque à une propagande qui, trop souvent, prend une allure agressive et violente.

Quel bel hommage rendu à nos efforts, Mesdames!

4° LA PRESSION FEMINISTE SUR LES PARTIS POLITIQUES.

C'est ce qui explique également que les féministes aient sur les partis politiques organisés une certaine influence et qu'elles fassent voter par les congrès des décisions qui, ensuite, engagent et lient les membres de ces partis. Or, vous savez, messieurs, comment, la plupart du temps, les motions sont votées dans les congrès, en fin de session, si j'ose dire, dans la dernière séance. Alors que l'auditoire est clairsemé, que les chefs et les vedettes ont déjà repris le train pour Paris, qu'il ne reste sur les banquettes que quelques modestes, mais convaincus « militants » de province, on met aux voix un ordre du jour en faveur du suffrage des femmes, de l'admission des femmes à tous les emplois, de l'égalité des droits pour les deux sexes. Par indifférence ou par galanterie, quelques-uns des hommes qui sont présents le votent. Tout le monde, au surplus, considère que l'expression de cette opinion n'est nullement sérieuse; mais, ensuite, dans les journaux, dans les débats parlementaires, les féministes viennent arguer des décisions ainsi votées et les invoquer comme décisives et impérieuses raisons. (Très bien! très bien!)

Ceci s'adresse au parti socialiste en s'appuyant sur la politique de Jules Guesde (1894), argument faux d'ailleurs, Jules Guesde ayant déposé une proposition pour le vote des femmes. Et plus loin cette phrase qui fit sourire l'auditoire, sauf M. Millerand qui demeura impassible :

De même, en 1896, l'orateur qui, à ce moment-là, exprimait avec le plus d'autorité la pensée du parti socialiste, M. Alexandre Millerand... (Sourires.)

M. Fèvre. — Cela, c'est le passé !

M. Duplantier. — ...dans le discours prononcé le 30 mai, au banquet des municipalités socialistes, au Salon des familles, avenue de Saint-Mandé, n'énonçait pas le suffrage des femmes comme un des articles essentiels du programme socialiste. Il n'en disait pas un mot dans son discours. Parmi les trois points qu'il indiquait comme nécessaires et suffisants pour caractériser le programme socialiste, il ne faisait pas figurer le suffrage des femmes.

M. Camille Rebol. — Il a évolué depuis.

En ce qui concerne le parti radical, la mauvaise foi est aussi complète :

Les autres partis n'ont pas voulu être en reste avec le parti socialiste. Il faut bien essayer d'attirer à soi les masses électlectorales; on ne sait pas ce qui peut arriver. Un parti insère dans son programme une innovation ou une réforme; les autres, par une émulation que je ne qualifierai pas de noble, mais d'intéressée, la mettent également dans le leur, pour essayer d'en partager, tout au moins, le bénéfice.

Ce qui nous donne à penser que l'opinion publique serait plutôt en notre faveur, bien que M. Duplantier déclare plus loin « l'immense majorité des électeurs français est hostile, croyez-le bien, au suffrage féminin ».

Et il continue : C'est ainsi que les partis républicains modérés se sont également déclarés partisans du suffrage des femmes. Quant au parti radical, je ne crois pas qu'il se soit prononcé encore à cet égard, malgré la présence dans son comité exécutif, de militantes féministes et non des moindres.

Six congrès radicaux se sont prononcés pour l'accession progressive des femmes à la vie politique : celui de Boulogne en 1925 spécifiait même que les femmes devraient voter en 1929! et celui de 31 indiquait que le moment était venu de leur accorder ces droits!

Et puis, voici la méchante allusion à Mme Kraemer-Bach :

Il y en a même une qui, à l'heure actuelle, fait, à ce titre sans doute, partie du cabinet de M. le président du Conseil, et qui, de ce poste élevé, continue à répandre dans les journaux, la bonne doctrine féministe et, au besoin, à vituperer les sénateurs qui n'ont pas l'heur de lui plaire.

Je ne sais pas comment M. le président du Conseil apprécie ces procédés, qui me paraissent contraires à tous les précédents, à une tradition constante, et qui constituent une absence de réserve véritablement fâcheuse, puisqu'on met ainsi au service d'une doctrine ou de rancunes particulières l'autorité qui, en France, s'attache toujours à une fonction officielle, si minime qu'elle soit.

M. le rapporteur. — Très bien; vous avez raison. (Applaudissements à gauche.)

M. Duplantier et Héry n'aiment pas qu'on aille les contredire chez eux, et ils ne pardonnent pas à notre vaillante amie ses succès à Poitiers et à Bressuire. Mais il eût été plus courageux de la combattre de front, que d'apporter à la tribune des paroles auxquelles elle ne pouvait répondre. Qu'il nous soit pourtant permis de dire à ces messieurs qu'on ne renonce pas à ses idées parce qu'on entre dans un cabinet.

5° LE SENAT EN POURRA JUGER DE LA QUESTION, QU'APRES APPROBATION DES ELECTEURS SENATORIAUX.

D'ailleurs, bientôt, les occasions ne manqueront pas de pouvoir être renseignés à cet égard. Il y aura bien, avant longtemps, des élections législatives partielles. Que les candidats inscrivent dans leurs professions de foi une phrase très nette, en ce qui concerne leur opinion sur le suffrage féminin. D'autre part, au mois d'octobre prochain, il sera procédé au renouvellement d'un tiers du Sénat. Que les candidats qui se présentent, et qui sont féministes, le déclarent nettement, expressément. S'ils n'en prennent pas eux-mêmes l'initiative, que certains de leurs électeurs leur adressent une question précise à ce sujet. Il faut que la question soit posée. Elle le sera, contrairement à ce que disait le président Delorgue au procès Zola. (Très bien!)

M. Hervey. — Je l'ai toujours déclaré pour ma part.

M. Duplantier. — Nous sommes donc à cet égard, d'accord. La question sera posée dans des termes clairs et précis, qui ne donneront prise à aucune équivoque, et le pays ne votera pas, pour reprendre la formule, justement célèbre de M. Mougeot, sous le régime de l'inexactitude de la position de la question. (Rires.)

M. de Monti de Rézé. — Voulez-vous me permettre une observation?

M. Duplantier. — Bien volontiers, mon cher collègue et ami.

M. de Monti de Rézé. — Vous parlez des professions de foi. Certaines questions n'y sont jamais agitées. Il est incontestable que, parmi nous, il n'y en a pas une seule qui, dans sa profession de foi, ait déclaré qu'il voterait une augmentation d'impôts.

Et puis, qui prouverait l'opinion des électeurs sénatoriaux... sur le bien fondé de notre cause?

6° LES FEMMES NE VEULENT PAS VOTER; LE VOTE N'EST PAS UN DROIT, MAIS UNE FONCTION.

M. Duplantier. — Il y a près de 21 millions de femmes en France. Je prétends qu'il n'y en a pas en tout 100.000 qui réclament le suffrage...

M. le président de la Commission. — Non!

M. Duplantier. — ...qui soient désireuses de voter.

Mais j'entends M. Louis Martin, toujours fécond en arguments favorables à la cause qui lui est chère, nous dire, dans la dernière séance, celle de jeudi : Ce n'est pas une raison si les femmes ne demandent pas le droit de vote, pour ne pas le leur donner. En 1848, les hommes non plus ne sollicitaient pas le suffrage; les plus audacieux des républicains et des libéraux, certains monarchistes éclairés, demandaient simplement ce que l'on appelait l'adjonction des capacités. On a, tout de même, donné à tout le monde, le suffrage, et l'on a bien fait, parce que c'était un droit qu'ainsi l'on conférerait.

Sans doute on a bien fait, mais on aurait peut-être agi plus sagement en attribuant aux électeurs ce suffrage progressivement, par degrés, et dans des conditions qui n'auraient pas permis, trois ans après, au prince-président de faire son coup d'Etat en ayant l'air de défendre le suffrage universel, menacé par la loi électorale du 31 mai, votée par une Assemblée de réaction. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Aujourd'hui, vous dites : « Les femmes doivent voter. Il faut que nous agissions à leur égard comme les républicains de 1848 se sont comportés vis-à-vis des hommes ».

Mon cher monsieur Louis Martin, voulez-vous me permettre, dans ces conditions, d'examiner si, en droit, le suffrage des femmes se justifie; car, si le suffrage des femmes était un droit, un droit individuel, qu'elles seraient fondées à réclamer, nous pourrions faire quelques réserves sur la façon de le leur attribuer, mais nous ne pourrions pas ne pas être d'accord sur le principe même.

La question est de savoir si la qualité d'électeur est inhérente à tous les membres du corps social, de la société, sans aucune distinction entre eux, ou si, au contraire, c'est une fonction publique, dont certains, soit à raison de leur sexe ou de leur âge, soit en considération de diverses autres conditions, sont chargés en vue de l'intérêt général.

Les deux théories se sont affrontées, au début même de nos discussions parlementaires.

En ce qui concerne cette controverse de droit, nous renvoyons à l'article de notre collaborateur M. Vollaey qui, en quelques mots remet les choses au point.

7° Y A-T-IL DES RAISONS SUFFISANTES POUR BOULEVERSER LES VIEILLES TRADITIONS?

Au reste, les pays qui pratiquent le suffrage des femmes en sont-ils aussi satisfaits que vous le prétendez? Je néglige les statistiques que l'on a invoquées ici, que l'on cite parfois dans les journaux, en ce qui concerne la façon dont les femmes votent dans tels ou tels pays. Les statistiques, vous le savez, prouvent à peu près tout ce qu'on veut, et Disraeli, lord Beaconsfield, n'émettait pas seulement une boutade, mais il exprimait la réalité des choses lorsqu'il disait : il y a trois façons de dénaturer la vérité, le mensonge, la parjure et la statistique (Sourires.)

(Voir la suite page 3.)

1932-09-07
n° 1089
1/3

(SUITE)

Je laisse donc de côté les statistiques invoquées, en un sens ou en un autre, et je note simplement que, dans les pays où fonctionne le suffrage des femmes, il y a, de la part de certains, une vive opposition à ce suffrage. On en a reconnu les inconvénients et les erreurs. Des ligues se sont formées pour le combattre, des personnalités éminentes, comme, aux Etats-Unis, miss Taft, s'y sont déclarées hostiles, et je me demande si un certain nombre de pays ne regrettent pas profondément de l'avoir adopté, et si, ayant commis cette erreur, ils ne souhaitent pas de nous voir tomber nous-mêmes pour que, à notre tour, nous en subissions les mêmes inconvénients.

M. Louis Tissier. — Ce sont les femmes qui ont imposé la prohibition en Amérique.

M. Duplantier. — En tout cas, si l'on considère l'état actuel du monde, on constate que, dans la crise effroyable qui sévit sur l'univers entier, ce sont les pays où n'existe pas le suffrage des femmes, comme la France et la Suisse, qui ont le mieux résisté (Exclamations. — Mouvements divers), et que, par contre, c'est dans ceux où le suffrage des femmes fonctionne et fait la loi, comme l'Allemagne, l'Angleterre et l'Amérique, que la situation est la plus mauvaise. Et, pour parler spécialement des Etats-Unis, la politique intérieure et la politique extérieure de ce pays, où les femmes dominent, où elles sont souveraines, où, depuis longtemps, existe le suffrage féminin, ne sont peut-être pas de nature à nous encourager à suivre cet exemple et à admettre le suffrage des femmes qui, pour une large part, l'a conduit à de pareils résultats.

Et ces aménités contiennent, sans doute, pour donner à l'Etranger un aperçu de la hauteur de vue de nos représentants.

8° LES FEMMES SONT BELLIQUEUSES ET NE SONGENT QU'À UNE POLITIQUE PERSONNELLE.

Enfin, la lutte contre la guerre... c'est le thème éternel des variations féminines, depuis Horace :

Bellaque matribus delestata...

Combien de fois, en latin ou en français, en vers ou en prose, n'a-t-il pas été développé ! Vous vous l'appropriez et vous dites : grâce au vote des femmes, il n'y aura plus de guerre. Mais est-ce que les hommes, qui sont en proie directement à l'abominable fléau de la guerre sauraient en être partisans, alors que les femmes, qui n'y sont, pour ainsi dire, pas exposées, y seraient seules hostiles ?

D'ailleurs, les féministes intégrales, consécutives avec elles-mêmes, ont bien senti la force de cette objection, et plusieurs d'entre elles demandent que les femmes soient également assujetties au service militaire. J'ai déjà précédemment cité l'opinion d'une féministe considérable qui, sous le pseudonyme de Héra Mirlet, n'était autre que Mme Bessarabov, et qui a longtemps tenu dans le féminisme une place éminente. (Sourires.) Je ne lirai pas de nouveau au Sénat les passages de ses écrits relatifs à cette question, que j'ai déjà mis sous ses yeux.

Mais voici, par exemple, Mme Madeleine Pelletier, qui n'est pas la première féministe venue. Elle est docteur en médecine, elle a beaucoup écrit, et avec grand talent ; j'ai lu ses ouvrages, ils sont d'un style puissant mis au service d'une pensée vigoureuse et d'un raisonnement implacablement logique. Mme Madeleine Pelletier, dans sa brochure La Femme en lutte pour ses droits, s'exprime ainsi :

« Bien entendu, en même temps que l'égalité des droits, nous devons revendiquer l'égalité des devoirs : et, si le service militaire est considéré comme le devoir correspondant aux droits politiques, les femmes doivent être prêtes à s'y soumettre. »

Suit une longue dissertation sur les femmes belliqueuses à travers les âges, ce qui n'empêche M. Duplantier d'ajouter :

M. Duplantier. — Remarquez que, pour

ma part, je ne tire pas argument contre le suffrage féminin de ce que les femmes n'accomplissent pas le service militaire. Le suffrage étant, en effet, à mon sens, une fonction et non un droit individuel, on ne pourrait pas le refuser aux femmes sous prétexte qu'elles échappent au service militaire qui n'est pas conforme à la nature de leur sexe, contraire à toute la tradition, et dont, au surplus, l'accomplissement n'est pas une garantie que la fonction du suffrage sera convenablement exercée.

Mais les féministes dont je viens de parler, considérant le suffrage comme un droit individuel, comportant des avantages, estiment qu'en bonne justice elles doivent remplir le devoir corrélatif qu'est le service militaire.

Et il conclut :

Aucun des arguments invoqués en faveur du suffrage des femmes ne résiste donc à l'examen et ne saurait justifier l'extension à cette partie de l'espèce humaine de la fonction politique qu'est le suffrage et qui, jusqu'ici, a été exclusivement exercée par l'autre.

La vérité est que les féministes n'entendent pas faire une politique de l'enfance, une politique de l'hygiène, une politique de la paix ; elles veulent faire une politique féministe, faire triompher les revendications, ce qu'elles appellent les droits des femmes. Elles veulent, dans tous les domaines, l'égalité complète avec l'homme, l'accession des femmes à tous les emplois, à toutes les fonctions, la suppression de tout ce qui, dans la loi, subordonne un sexe à l'autre. Ce sont des revendications qu'en 1848 on trouvait déjà dans de nombreux journaux, brochures et pamphlets féministes.

8° TOUTES LES FEMMES NE SONT PAS HONNETES.

M. Duplantier. — Enfin, messieurs, il est une autre considération essentielle dont il faut parler. S'il existe beaucoup d'honnêtes femmes, il y en a d'autres.

M. Camille Chautemps, ministre de l'Intérieur. — Ce n'est pas l'apanage d'un sexe.

M. Duplantier. — Vous comprenez bien, mon cher président, ce que je veux dire.

Sans doute, un grand nombre de femmes n'ont pas l'exclusive préoccupation que nos vieux auteurs attribuent à la femme. Rabelais notamment, qui, dans cet admirable livre III de Pantagruel, narre, de si plaisante façon, la rencontre d'une dame romaine, nommée Verone, sourde et muette de naissance, et d'un jeune homme qui, lui ayant demandé, par gestes et par signes, quels étaient les sénateurs qu'elle avait rencontrés, depuis le matin, comprend et répond toute autre chose, à la grande satisfaction, d'ailleurs, de son questionnant.

Il n'y a pas que Rabelais qui ait ainsi généralisé et déployé, à cet égard, contre les femmes une malicieuse causticité.

La Rochefoucauld, le duc de La Rochefoucauld... (Sourires.)

M. le rapporteur. — Parfait ! Très bien !

M. Duplantier. — ...ce subtil moraliste et cet exquis écrivain, dont personne, j'imagine, ne sera surpris d'entendre citer le nom dans ce débat (Nouveaux sourires), a écrit : « La plupart des honnêtes femmes sont des trésors cachés, qui ne sont en sûreté que parce qu'on ne les cherche pas. » (Rires.)

Et après de longs détails sur la prostitution, M. Duplantier adresse cet appel pathétique :

Vous allez donc accorder le droit de vote — car vous faites du vote un droit — à toutes les femmes qui se livrent à la prostitution, à toutes celles qui vivent dans l'ombre de ces retraites discrètes dissimulées dans les quartiers retirés de tant de villes de province ? Et vous allez exposer les habitudes de ces établissements hospitaliers à trouver la maison Tellier fermée, non plus pour cause de première communion, mais pour cause de scrutin. (Sourires et exclamations.)

D'autre part, à Paris, il y a un très grand nombre de femmes qui vivent de la prostitution.



MONSIEUR DUPLANTIER

M. Louis Marin. — Et d'hommes aussi, d'ailleurs.

M. James Hennessy. — Les hommes du « milieu » sont électeurs. Cet argument ne tient pas.

M. Duplantier. — Les hommes du « milieu » ne sont pas électeurs, comme tels, parce que du jour où ils sont surpris dans l'exercice de leur profession, ils sont condamnés, généralement avec une particulière sévérité.

M. le rapporteur. — Et déchus.

M. Duplantier. — La prostitution est libre, elle ne constitue pas un délit ; elle est même en quelque sorte protégée, en ce sens que les souteneurs dont vous parlez sont sévèrement punis, depuis la loi du 17 mai 1885, et vigoureusement pourchassés, en sorte que l'on ne peut davantage savoir combien il y a de souteneurs, que de voleurs ou d'escreots, tant qu'une condamnation n'est pas intervenue.

Cet argument à son importance, et il établit entre les prostituées et les hommes du « milieu », comme vous dites, une différence considérable.

M. Louis Martin. — La plupart des femmes qui tombent dans la prostitution ont été séduites ! (Applaudissements au centre et à droite.)

M. Duplantier. — Mon cher monsieur Louis Martin, je crois fermement qu'il est inexact de dire que la plupart des prostituées ne s'adonnent à leur triste métier que par la faute des hommes. Vous prétendez qu'elles ont été séduites ; c'est peut-être vrai pour quelques-unes ; mais j'imagine qu'elles ont consenti. Quant au plus grand nombre, elles ont été entraînées par une véritable vocation, déterminée surtout par la paresse.

Vous savez combien il y a de prostituées à Paris ? D'après des renseignements très exacts, de 16.000 à 18.000, soit l'importance d'une ville comme Mâcon ou Quimper. Il y a là quelque chose d'inquiétant, d'autant plus que, pendant les époques révolutionnaires dont j'ai parlé, ces dames fréquentaient assidûment les réunions électorales et qu'elles ne manqueraient pas d'y assister encore, avec un zèle intéressé.

A Lorient, en janvier 1791, le club local avait dû décider de « reléguer les filles publiques dans l'endroit le plus désagréable de la salle » ; et, dans la description d'une réunion électorale que donne Louis Raybaud, dans son délicieux « Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des républiques », il n'oublie pas de mentionner la présence de cette sorte d'assistantes, « les pêcheresses, qui se groupaient à part et semblaient moins jalouses de s'instruire que de s'apparier ».

Si, un jour, on votait la représentation proportionnelle, comme il y a 18.000 femmes de cette sorte à Paris, elles pourraient avoir un député. (Rires.) En effet, aux élections de 1919, le quotient électoral de la première circonscription de la Seine était

de 13.288 et celui de la troisième circonscription de 13.286.

Un sénateur au centre. — Vous n'avez pas d'autres arguments ?

M. Duplantier. — Il me semble que j'en ai déjà produit un certain nombre, et j'estime que celui-ci n'est pas dépourvu d'importance ; pourquoi ne pas dire certaines choses et n'en pas tirer les conséquences nécessaires ?

Ces dames voudront être députées ? Eh bien ! non ! Qu'elles restent donc... ce qu'elles sont ! (Sourires.)

9° LES LUTTES ELECTORALES.

D'abord, les luttes électorales prendraient un caractère d'acuité particulière. Les femmes y apporteraient leur tempérament émotif ; les hommes répondraient avec violence ; et, alors que, depuis plusieurs années, nous assistons à des périodes électorales très calmes, où il semble que véritablement l'éducation du suffrage universel soit faite et parachevée, nous serions témoins de grossières fâcheuses, de violences graves, qui compromettraient la bonne tenue à laquelle nous commençons à nous habituer.

En outre, il y aurait quelque chose de plus grave encore. Nul n'ignore que la démagogie est le fléau des démocraties. Si vous déchaînez les femmes dans les luttes politiques, vous aurez la démagogie féminine. L'une entrera en concurrence avec l'autre. C'est à qui, pour bénéficier des voix des électeurs féminins, fera aux uns et aux autres le plus de promesses, même les plus extravagantes et les plus folles, et, dans ces conditions, ce mal de la démagogie, dont nous souffrons déjà trop et auquel il faudrait remédier, s'élargira et s'aggravera. (Marques d'approbation.)

Enfin, au contact des femmes dans les luttes électorales, le caractère des hommes, s'il risque de gagner en violence impulsive, perdra de son énergie et de sa virilité, et le voeu d'un journal féministe de 1848, la Voix des femmes, exprimé en épigraphe à une lettre à Ledru-Rollin, se trouvera réalisée : « La femme ne doit point s'émanciper en se faisant homme ; elle doit émanciper l'homme en le faisant femme ».

Une espèce de masochisme intellectuel ou moral risquera de se développer, qui fera que certains hommes éprouveront une sorte de jouissance malsaine à subir les violences verbales des femmes, et leur caractère y perdra en énergie, comme en dignité.

De tels arguments suivis d'une documentation spéciale dénotent une tournure d'esprit bien caractérisée qui ne peut que servir notre cause. Et c'est ainsi qu'à la sortie de cette séance un assistant nous demanda : « Combien payez-vous M. Duplantier pour qu'il parle de cette façon ? »

Les Arguments de M. Marraud

1° LES FEMMES ONT TOUT À PERDRE ET RIEN À GAGNER À DEVENIR ELECTRICIENS.

Les femmes croient-elles que leur intervention dans les luttes politiques, leur participation aux contradictions et même aux violences des réunions publiques, leur attitude consistant à devenir les concurrentes et les adversaires de l'homme sur le terrain politique comme sur le terrain économique, l'obligation où elles seront de mettre le meilleur des ressources de leur esprit dans l'action ou dans l'intrigue électorale, les femmes croient-elles que cela ne les fera pas fatalement descendre du plan très élevé, où nous avions coutume de les placer et d'où, inspiratrices discrètes et souvent écoutées, elles ont sur la volonté des hommes, une influence que personne n'a l'intention ou le droit, même dans cette Assemblée, de nier ou de contester...

Fatalité, là aussi, me direz-vous, de l'évolution de la vie... Je vous en conjure, ne précipitez pas cette évolution !

Mais, messieurs, si nous voulons aller un peu plus loin, descendre au fond des choses, qu'y a-t-il dans le débat d'aujourd'hui ? Il

1932-09-07
n° 1029
8/3

Y a le conflit entre deux doctrines, entre deux conceptions, la conception qui nous vient d'une antiquité classique lointaine, celle à l'occasion de laquelle ceux qui voulaient fonder un foyer — je m'adresse aux juristes — qui sont devant moi — répétaient les paroles du vieux texte : « Ubi tu Gaius, ibi ego Gaia », affirmant ainsi qu'il y avait une confusion des êtres, que l'homme devenait chef responsable de la famille, qu'à lui incombait les rudes besognes, les responsabilités, les efforts, les soucis du dehors.

La femme est la reine du foyer, elle est l'éducatrice des enfants; sa tendresse enveloppe et gouverne les êtres très chers qui sont près d'elle. Et si dans les épreuves communes, elle sait qu'elle peut reposer sa tête sur l'épaule robuste du mari, elle trouve, quand elle le veut, dans la poitrine masculine un cœur attentif à ses doléances et à ses besoins. (Très bien! très bien!)

C'est cette double vision, la nôtre, qui nous fait prendre parti dans ce débat. Une autre conception, l'anglo-saxonne, affirme avant tout, avec un accent qui annonce déjà le langage de la procédure, une égalité des droits qui s'inspire de l'antagonisme des intérêts pour aboutir trop souvent à l'indépendance des existences. (Très bien! Très bien!)

Cette conception n'est pas la nôtre, mais la loyauté, qui inspire toujours nos discussions, m'amène à reconnaître que cette théorie a sans doute fait son chemin; mais nous persistons à déclarer, en voyant les dangers et les inconvénients que nous nous y opposons.

Nous persistons à penser et nous le disons : de cette transformation, de cet effritement de la famille que de bonne foi on ne peut nier, vous avez tort de ne pas prendre un souci suffisant. Nous persistons à considérer l'étroite cohésion de la famille comme la condition éventuelle d'une civilisation supérieure. Le lien familial n'a-t-il pas déjà suffisamment faibli ? Entendez-moi bien, je ne viens pas dire que chaque soir la femme se rendra à la permanence de son parti — nous ne le faisons pas nous-même — mais il faut se rendre compte que dans une réelle mesure, la vie publique délaissée par la femme de son rôle normal, jettera dans le ménage des contradictions qui pourront devenir des conflits, prendra à la femme un temps qu'aurait pu réclamer son foyer : nous sommes inquiets. C'est sans passion, objectivement, que nous traduisons notre inquiétude.

On parlait autrefois d'existence confondues, on parle maintenant d'existences associées.

Combien tout ceci serait touchant, si les arguments sentimentaux ne dissimulaient pas en l'occurrence des arguments électoraux !

2° TOUTES LES FEMMES NE SONT PAS CAPABLES.

Il ne faut pas juger de l'aptitude des femmes par celle des délégués que nous avons vus dans les groupements et dans les congrès féminins. Celles-ci ont des capacités que certains hommes pourraient leur envier à bon droit. Mais songeons aux mères séculairement enfermées dans la vie du foyer, qui seraient appelées à prendre parti dans des questions d'ordre national et international sur lesquelles leur méditation ne s'est pas exercée. Quelle serait leur orientation ? De qui seraient-elles menacées de subir l'influence prépondérante ? De quels soubresauts, de caractère et d'ampleur inconnus, notre vie sociale serait-elle menacée ?

Rappelons-nous le précédent de 1848. Où pouvait-il y avoir une réforme plus noble et plus juste ? L'impréparation du corps électoral nous conduisit du mouvement libéral de la monarchie de juillet, de la poussée républicaine de 1848, à un régime de dictature et de silence, dont plus de circonspection aurait permis d'éviter la tristesse.

A-t-on pourtant regretté d'avoir intéressé la masse aux questions nationales ? Qui oserait le prétendre ? Alors ?

Quelles sont les étapes proposées, demande M. Marraud.

Parmi ceux qui déclarent leur attachement à la cause féministe, j'en connais qui sont loin de me donner tort et je crois mé-

me que parmi les femmes il en est qui reconnaissent que l'éventualité de l'augmentation massive du corps électoral, à laquelle j'ai fait allusion, constituerait un danger formidable. C'est pour cela que nous voyons intervenir dans le débat l'indication d'une étape intermédiaire.

Je n'ai pas de conseil à vous donner. Voulez-vous, en adversaire loyal, que je vous pose la question de savoir comment vous envisagez l'établissement de cette étape intermédiaire ? J'ai entendu certains dire que si l'on ne donnait pas l'électorat politique aux femmes, l'on pourrait leur faire une place dans la vie municipale. Mais, messieurs, si vous admettez que la femme s'introduise dans la vie publique, y apporte l'expérience que qui, en ce qui nous concerne, fait notre plus vive préoccupation, avez-vous réfléchi aux conséquences de cet accès de la femme au suffrage qui comporte une part si prépondérante dans l'élection de l'Assemblée — la nôtre — dont la mission constitutionnelle est précisément de veiller, dans l'axe d'une politique progressivement développée depuis cinquante années et à l'abri des sautes trop brusques, à maintenir la continuité et le calme dans le fonctionnement de la vie parlementaire. (Très bien!) Et c'est dans ce compartiment de notre vie politique que vous introduiriez les femmes ! Vous voudriez avoir des conseillers municipales de « plein exercice » ? Non, nous ne pouvons vraiment, prendre sur nous de créer ce danger pour le recrutement de l'existence d'une Assemblée dont j'ai cherché à définir, exactement je crois, la mission pondératrice et constitutionnelle.

Et voici que nous approchons des femmes assesseurs :

Lui donneriez-vous une représentation municipale portant exclusivement sur les objets ci-dessus ? Serait-elle conseillère municipale à mandat limité ? Membres de commissions spéciales, dont l'avis serait obligatoire ? Voyez. Il y a peut-être pour vous, dans l'avenir, une situation de repli. Offrez aux délibérations du Parlement un texte. Nous discuterons sur votre proposition et, comme toujours, vous trouverez en nous des collègues loyaux et attentifs.

Et puis, selon la méthode chère à M. Marraud, voici quelques prétextes pour reculer la décision :

Une Chambre nouvelle vient d'arriver, investie de la confiance du pays; nous attendons qu'elle manifeste sa volonté et son sentiment. Permettez-moi de vous parler très franchement. On prétend que la poussée féministe à la Chambre aurait été probablement moindre si on n'y avait pas pensé devoir rencontrer au Sénat une résistance massive. (Très bien ! à gauche.)

Nous pouvons dire à la nouvelle Chambre, issue des plus récentes délibérations du corps électoral et qui nous apporte la pensée actuelle du pays : si vous prenez une initiative, tenez-vous pour avertis que le Sénat considérera dans son sens apparent cette initiative.

M. Marraud avait dit exactement la même chose en 1927, c'est-à-dire avant l'entrée en exercice de la Chambre de 1928.

Combien de temps durera ce petit jeu ? Et puis, ne faut-il pas régler d'abord la question des droits civils ? ajoute M. Marraud.

Vous ne pouvez pas envisager de constituer des électrices tant que vous n'aurez pas établi des femmes civilement indépendantes.

Eh quoi ! vous vous apitoyez sans cesse sur cette éternelle mineure...

M. Louis Martin. — Il n'y a aucun lien entre ces deux idées.

M. Pierre Marraud. — ...qui même mariée sous le régime de la séparation de biens ne peut pas donner une signature ou accomplir un acte sans cette autorisation maritale, dont la dénomination même hurle sa sensibilité et sa délicatesse et vous l'introduiriez dans la vie politique sans avoir réglé sa condition civile, sans avoir étendu ses droits civils ? De telle façon que cette femme, par suite des droits que la loi donne à son mari et que j'ai définis, pourrait être, de la part de celui-ci, l'objet de pressions quand elle aurait à prendre une décision dans sa vie politique.

Je ne dis pas que cette question de l'émancipation civile de la femme ne donnera pas lieu à des débats auxquels prendront part tout naturellement les juristes éminents, qui sont nombreux dans cette assemblée; je ne dis pas que cette discussion ne présentera pas de sérieuses difficultés, mais j'affirme, avec toute la force de ma conviction, qu'elle s'impose avant l'examen des droits politiques de la femme.

Et M. Marraud espère bien que cette discussion délicate durera de longues années ! Il demande donc au gouvernement représenté par le ministre de l'Intérieur, de se prononcer pour que d'ici là on laisse le Sénat tranquille.

Vous savez, mon cher ministre, en dehors de la satisfaction que nous pouvons éprouver en la circonstance, les motifs plus profonds qui me font me réjouir de votre présence au Gouvernement.

Je viens vous demander si nous n'aurons pas l'agrément et l'intérêt d'entendre vos paroles toujours si mesurées et toujours si subtiles. Je sais bien que les féministes vous revendiquent. Je ne vous demande pas de confidences.

M. le président de la Commission. — Il ne faut pas exagérer !

M. Pierre Marraud. — Quoi qu'il en soit, nous savons que vous êtes toujours pour les solutions pondérées et équilibrées et que vous ne figurerez jamais parmi ceux dont le mysticisme ardent pousse leur marche contre les autels des anciens dieux. Vous apporterez ici, quand vous le pourrez, nous en sommes convaincus, une parole judiciaire.

Le Gouvernement, paraît-il, ne parlera pas. C'est M. Bachelet qui, l'autre jour, nous le disait...

M. Camille Chautemps, ministre de l'Intérieur. — Le Gouvernement sera profondément respectueux de la pleine indépendance de l'Assemblée.

M. Pierre Marraud. — Nous le savons. Je voulais ajouter, monsieur le ministre de l'Intérieur, que si nous pouvions regretter ce silence du Gouvernement, nous le comprenons.

Aujourd'hui, votre Gouvernement est aux prises avec des difficultés d'un plan si élevé, que nous nous en voudrions de venir lui faire prendre une place dans les discussions et les complications de ce débat sur le vote féminin.

N'y a-t-il pas ici une menace plus ou moins dissimulée pour inviter le ministère à éviter des complications fâcheuses pour son existence.

C'est une insinuation impérative de se prononcer contre le vote féminin : si M. Chautemps ne comprend pas, d'autres devront lui faire comprendre !

Nous disons que, si le parti féministe ne désarme pas — je crois qu'il ne désarmera pas — il faudra que le Gouvernement vienne plus tard s'expliquer parce que finalement c'est de lui que devront nous venir d'utiles suggestions.

Le Gouvernement dit au Parlement : « Je respecte en la circonstance votre liberté d'appréciation et de décision; faites et avisez le mieux possible aux intérêts du pays. » Cette discrétion et cette réserve s'expliquent surabondamment quand il s'agit simplement de se prononcer sur le simple mode d'électorat d'une assemblée, mais ici nous sommes en présence d'un véritable bouleversement dans la constitution de notre corps électoral. Il est impossible à quiconque de savoir quelle orientation l'adjonction éventuelle de l'élément féminin donnera à la politique de ce pays, et nous ne pouvons pas croire que, dans un avenir qui n'est pas immédiat, le Gouvernement ne viendra pas accomplir ici ce que nous considérons de sa part comme un devoir essentiel devant lequel il ne peut hésiter.

D'ici là, monsieur le Ministre, vous aurez le temps de réfléchir et d'inviter le Gouvernement à délibérer sur cette question du suffrage des femmes, à faire son examen de conscience et à expliquer où est par lui la vérité.

Il ne nous est pas possible de parler aujourd'hui des discours de M. Las Cases et de l'intervention de M. Soulié. Et nous regrettons surtout de n'avoir pas la place de publier la magnifique harangue de M.

Paul Strauss, qui a réjoui toutes les femmes présentes par la noblesse de son accent.

En attendant que nous puissions la donner, nous renvoyons nos lecteurs à l'Officiel en leur demandant de remercier comme nous l'orateur qui a bien mérité de notre reconnaissance et de notre respectueuse sympathie.

La séance du mardi 5 juillet fut consacrée aux discours de MM. Calmel (Gironde) et Pol-Chevalier (Meuse), le premier contre, le deuxième pour le vote féminin. Il est évident qu'à la quatrième séance les arguments ne varient guère. Nous tenterons d'apporter ici plus tard quelques-uns des arguments de M. Calmel; disons dès aujourd'hui qu'il adjura les députés devenus sénateurs de voter contre le passage à la discussion des articles, même s'ils avaient voté autrefois à la Chambre en notre faveur. « A quoi servirait d'être sénateur, s'écria-t-il pathétiquement, si ce n'était pas pour se mettre en harmonie avec les traditions de la maison ? » (sic). Nous conseillons vivement à la gauche démocratique de s'intituler désormais « groupe radical traditionaliste ». Voilà qui fera plaisir à ces bons électeurs de gauche ! Avec beaucoup de finesse M. Pol-Chevalier fit l'éloge des femmes et plaida en leur faveur. Il répondit à ceux qui prétendent que leur éducation n'est pas faite en demandant à définir tout d'abord ce qu'était la politique et en faisant l'éloge de l'union sacrée.

A tous les points de vue, nous nous associons pleinement aux paroles pleines de bons sens du sénateur de la Meuse.

C. B.

1938-09-07

n° 1029

3/3